

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement de la ZAC Saint-Mathurin à Allonne

Maître d'ouvrage : communauté d'agglomération du Beauvaisis

Par arrêté préfectoral du 11 mars 2016, est prescrite du samedi 2 avril 2016 au lundi 9 mai 2016 inclus, sur le territoire de la commune d'Allonne, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis, au titre des décisions administratives suivantes :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC Saint-Mathurin
- arrêté de cessibilité en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir et d'identifier leurs propriétaires ou ayants droits pour permettre la réalisation de ce projet

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre les décisions administratives précitées sera le préfet de l'Oise.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E16000022/80 du 16 février 2016 du tribunal administratif d'Amiens, M. René BROSSÉ, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie d'Allonne aux dates et heures suivantes :

- samedi 2 avril 2016 de 9 H 30 à 11 H 30
- vendredi 8 avril 2016 de 15 H à 17 H
- mercredi 20 avril 2016 de 9 H 30 à 11 H 30
- lundi 9 mai 2016 de 16 H à 18 H.

où toute correspondance pourra lui être également adressée.

M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et du registre

Pendant 38 jours consécutifs, le dossier soumis à enquête sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie (lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, mardi et jeudi de 9 h à 12 h) et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Allonne et à la Préfecture de l'Oise pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice



Sandrine GIRAULT